**Immobilisations incorporelles : Amortissements, Rapprochements, rapports et fonctions centralisées**

1. L’amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d’une immobilisation incorporelle sur sa durée de vie utile. L’amortissement correspond au coût de l’actif en versements égaux (méthode d’amortissement linéaire) sur la durée de vie de l’actif, plutôt qu’au moment du paiement de l’actif.
2. L’amortissement est la répartition systématique du montant amortissable d’une immobilisation incorporelle sur sa durée de vie utile. L’amortissement correspond au coût de l’actif en versements égaux (méthode d’amortissement linéaire) sur la durée de vie de l’actif, plutôt qu’au moment du paiement. Le montant amortissable est le coût d’un actif, ou tout autre montant substitué au coût, diminué de sa valeur résiduelle, la valeur résiduelle d’un actif étant le montant estimatif qui sera obtenu à partir de la liquidation de l’actif, après déduction des coûts estimatifs de liquidation, si l’actif a atteint l’âge et l’état prévu à la fin de sa durée de vie utile. Au Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), toutes les immobilisations incorporelles auront une durée de vie résiduelle nulle.
3. Étant donné que la charge d’amortissement sera imputée en fonction de la ligne budgétaire (COA) dans lequel un actif est comptabilisé, il est important que les COA temporaires ne soient pas utilisés car les coûts d’amortissement seront imputés à ces COA temporaires, nécessitant une série d’écritures de journal correctives lorsque l’actif sera finalement enregistré en fonction du(COA) exact et définitif.
4. Les coûts d’amortissement n’ont pas d’impact sur les ressources car le coût initial de l’immobilisation incorporelle est intégralement imputé au budget. Il s’agit d’une charge hors trésorerie qui répartit ce coût sur la durée de vie de l’immobilisation incorporelle.
5. Les durées de vies utiles estimées des immobilisations incorporelles sont les suivantes :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Catégorie  | Durée de vie estimée (années) |  |
| Logiciels acquis | 3-6 |
| Logiciels développés en interne | 3-6 |
| Marques de commerce | 2-6 |
| Droits d’auteurs | 3-10 |
| Brevets | 2-6 |
| Licences et autres | 2-6 |
|  |  |

# Rapprochement

1. Le rapprochement est le processus comptable utilisé pour comparer au moins deux ensembles de registres afin de s’assurer que les chiffres concordent et sont exacts. Étant donné que les données sur les immobilisations incorporelles seront introduites dans un module et finalement enregistrées dans le module des actifs du système Quantum ainsi que dans le compte du grand livre, il sera nécessaire de rapprocher les données et les informations des trois modules. Cela sera fait par le service des opérations générales et le bureau des services de gestion. En plus des rapprochements des données comptables, il sera également nécessaire de rapprocher les résultats de l’exercice d’inventaire physique avec les dossiers des immobilisations incorporelles pour chaque bureau pays et entité du siège. Cela sera fait par chaque unité de bureau pays ou entité du siège.

# Rapports

1. En raison de la nécessité de vérifier l’exactitude des registres par des rapprochements et de préparer des informations exactes sur les actifs pour les rapports financiers, divers rapports sont conçus pour aider les utilisateurs à effectuer les fonctions de rapprochement et d’examen des registres d’actifs. Par exemple, les rapports détaillés des opérations, le rapport de rapprochement AM-grand livre par services et catégories d’actifs, etc. Pour plus d’informations, se référer aux politiques et procédures régissant les programmes et opérations (POPP) sur le mobilier et le matériel.

# Fonctions centralisées

1. Les fonctions centralisées sont celles qui ne seront exécutées que par le Centre mondial de services partagés du PNUD (GSSC) et le siège du PNUD à New York, par l’intermédiaire de la Division de la comptabilité, du bureau des systèmes informatiques et des technologies de l’information ou du service des opérations générales et du bureau des services de gestion. Se référer aux POPP sur le mobilier et le matériel pour plus de détails.

# Amortissement des immobilisations incorporelles

1. L’amortissement est la provision pour l’usure d’un actif qui a été utilisé sur sa durée de vie utile prédéterminée. Au PNUD, l’amortissement est appliqué en versements mensuels égaux sur la durée de vie utile de l’actif, en utilisant la méthode d’amortissement linéaire (coût historique diminué de la valeur résiduelle, divisé par durée de vie utile). L’amortissement est un processus système qui sera exécuté tous les mois par le siège et comptabilisé dans la ligne budgétaire (COA) appropriée à partir duquel l’actif a été acheté ou immobilisé. Pour cette raison, il est important que les COA temporaires ne soient pas utilisés car les coûts d’amortissement seront imputés à ces lignes budgétaires (COA) temporaires, nécessitant une série d’écritures de journal correctives lorsque l’actif sera finalement enregistré en fonction du COA exact et définitif.
2. L’amortissement est appliqué aux immobilisations incorporelles, aux passifs et aux immobilisations corporelles.

# Rapprochement, rapports et fonctions centralisées

1. Se référer aux [POPP sur le mobilier et le matériel](https://popp.undp.org/fr/taxonomy/term/266) pour voir la liste des rapports et des rapprochements qui peuvent être utiles. Le GSSC jouera un rôle clé dans l’enregistrement des dépréciations des immobilisations incorporelles lorsqu’il est nécessaire de réajuster la durée de vie utile d’une immobilisation incorporelle.

***Avertissement:****Ce document a été traduit de l'anglais vers le français. En cas de divergence entre cette traduction et le document anglais original, le document anglais original prévaudra.*

***Disclaimer:****This document was translated from English into French. In the event of any discrepancy between this translation and the original English document, the original English document shall prevail.*